

Votre Lettre d'information Santé au Travail



L'ACTU GAS BTP

Changement de Présidence



Fraîchement désignée en tant que Présidente en mars 2022, je me permets de me présenter : Aurélie JEANSON, 42 ans, directrice générale de la SAS JEANSON et de la SAS LEBEAUX, 13 années passées en tant qu'adjoint administratif au CHU de Reims et 8 années maintenant au sein de mes entreprises de couverture. Fascinée par le monde médical et à présent par celui du bâtiment, ce mandat me permet de pouvoir mêler ces deux sphères. Engagée, je le suis, il est évident que la prévention et la santé au travail nécessite toute notre attention, mon objectif pour se faire sera d'axer davantage les campagnes d'information auprès des adhérents, d'accompagner au mieux l'équipe pluridisciplinaire dans toutes leurs missions et de rester à l'écoute de chacun.

« Mieux vaut prévenir que guérir »

La crise sanitaire que nous venons de traverser renforce de toute évidence l'importance des services de prévention et santé au travail, surtout avec cette spécificité du bâtiment qu'est la nôtre, exposant vos salariés à de nombreux risques (chimiques, TMS, chute en hauteur...). C'est pourquoi le SPSTI GAS BTP met à votre disposition une équipe pluridisciplinaire afin de vous accompagner au quotidien et je vous invite donc à les solliciter à titre préventif, informatif, pour la mise en place d'une action au sein de votre société.

Vous l'aurez donc bien compris, la prévention au sein de vos métiers est primordiale, nous sommes tous acteurs en matière de sécurité et santé, à nous de nous servir de tous les outils, ressources mis à notre disposition.

Bien à vous. Aurélie JEANSON

Nos actions en milieu de travail

Partenariat SPSTI GAS BTP – Carsat Hauts-de-France – Entreprise Leclère

L'Entreprise Leclère, entreprise d'électricité générale basée à Renansart (02), a sollicité M. AGEZ, contrôleur de sécurité de la Carsat, dans le cadre d'un projet d'investissement dans du matériel visant notamment à améliorer la santé et la sécurité des salariés. M. AGEZ a tout de suite engagé une rencontre avec l'entreprise et Mme GALLOIS, IPRP du secteur de l'Aisne, afin d'établir un contrat de prévention et des actions à mener en partenariat.

Suite à diverses visites de chantier et études au poste de travail, l'investissement s'est porté sur :

1. Une excavatrice-aspiratrice
2. Sensibilisation aux manutentions de celle-ci
3. Une plateforme faite sur mesure pour le nettoyage des filtres de la machine
4. Un bungalow aménagé
5. Des bouchons moulés personnels pour les 30 salariés de chantier
6. Formations PRAP et blindage

Après 4 mois d'investigations et d'échanges entre les 3 partenaires, le dossier pour le contrat de prévention a pu être adressé pour validation.

Cet investissement, qui va améliorer considérablement les conditions de travail des salariés (moins de manutention en tranchées, protection contre le bruit, moins d'émanations de poussière, moins de vibrations...), s'inscrit pleinement dans la politique d'entreprise qui place la Santé & Sécurité au cœur de son fonctionnement.

L'Entreprise Leclère a ainsi pu bénéficier de 26% d'aides de la Carsat, soit 97000 €.

« Cet investissement est pour notre entreprise primordial en matière de sécurité individuelle, de protection par rapport aux riverains, mais aussi il nous permet d'éviter les fatigues de notre personnel. Nous remercions le SPSTI GAS BTP et la Carsat qui, au-delà de l'aide financière, nous ont apporté de précieux conseils pour des solutions et des options précises et adaptées à la sécurisation des futures utilisations de la machine. » Olivier LECLÈRE – PDG de l'Entreprise Leclère

Entreprises de moins de 200 salariés, si vous aussi avez un projet d'investissement pour des améliorations techniques, des formations ou de l'accompagnement, contactez votre préventeur de la Carsat ou votre IPRP.

RÉGLEMENTATION EN SANTE AU TRAVAIL

Visite de fin de carrière

Depuis le **1^{er} octobre 2021**, tout salarié étant ou ayant été exposé à des risques professionnels pouvant entraîner une ou des pathologies différées peut bénéficier d'une **visite de fin de carrière** avant son départ à la retraite.

L'employeur en fait la demande auprès du service de santé au travail. Si le salarié est éligible, il bénéficie d'une visite avec le médecin du travail qui établit un état des lieux des expositions professionnelles, sur l'ensemble de sa carrière, pouvant provoquer des pathologies différées. Si le médecin constate une exposition à certains risques dangereux, il met en place une **surveillance post professionnelle** en lien avec le médecin traitant et le médecin conseil des organismes de sécurité sociale.

Pour plus d'informations, vous pouvez retrouver la Fiche 26 « La visite de fin de carrière » sur notre site internet : <https://www.gasbtp.fr/prevention/une-problematique-sante> > « Contexte d'une fin de carrière pour un salarié sénior où la poursuite de l'activité devient difficile » > « Le salarié souhaite des informations sur les possibilités de retraite »

PRÉVENTION DES RISQUES

L'innovation au service de la santé au travail

Dans la continuité des actions menées par le service pour la prévention des troubles musculo-squelettiques en 2021, et tout en s'inscrivant dans le 4^{ème} plan régional santé travail, le SPSTI GAS BTP a identifié le besoin d'acquérir un outil permettant d'observer et d'analyser l'activité physique au travail : le « **MRAP motion** ».

Cet outil a pour objectif d'accompagner les démarches ergonomiques de nos adhérents et de sensibiliser les salariés sur le terrain. Munis de capteurs de mouvement, les gestes et postures du salarié seront enregistrés sur un logiciel et restitués sur une silhouette animée. Cela permettra de recueillir des données précises et objectives, et ainsi de mettre en évidence les situations de travail contraignantes. Nous pourrions alors mieux cibler les actions de prévention à mettre en place au sein de vos organisations afin de préserver la santé des salariés et réduire les accidents et maladies professionnelles.

Dans le cadre d'un appel à projet et à initiatives de la DREETS dans le Grand Est, le projet du SPSTI GAS BTP a été retenu et bénéficiera d'une subvention de leur part, au profit de nos adhérents.

VOS RDV À NE PAS MANQUER

ATELIER DOCUMENT UNIQUE

➤ 8 novembre – TROYES

➤ 15 novembre – CHAUMONT

➤ 5 décembre – LAON

Inscrivez-vous en prenant contact avec votre IPRP, les ateliers sont compris dans vos cotisations adhérents.